

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale d'OXYGÈNE 74, Salle Marius Jolivet, Collonges-Sous-Salève, le 15 novembre 2013

Composition :

Membres du Conseil Administratif présents : Georges FLEURY (président), Monique COLIN (trésorière), Léa KELLNER (responsable tourisme)

Membre du Conseil Administratif excusé : Raymond MEICHTRY

Membres et autres personnes présentes : Judy HALL, David VIRY, Jean GOMEZ, Christine FOSSE, et deux nouveaux membres.

Pierre BAPST (trésorier du CDRP 74), membre de droit du CA.

19h05 - La séance est déclarée ouverte par le président.

Il fournit la liste des membres qui ont formellement excusé leur absence.

Il relève qu'à ce jour, 40 membres ont réglé leur cotisation pour l'année 2014. Il informe des absences obligées de Raymond MEICHTRY et de Paul EVERETT, tous deux en raison de problèmes de santé. Il note que Paul EVERETT a dû se résoudre à annuler ses sorties jusqu'à la fin de l'année pour cette même raison.

Quorum : Le président procède à l'examen du quorum qui est atteint par le nombre des personnes présentes et les procurations reçues, le ou les votes pourront dès lors avoir lieu.

L'invité :

Pierre BAPST présente son rôle de trésorier au CDRP74 qui regroupe 36 clubs. Il note consacrer deux jours pleins par mois à cette activité bénévole. Il résume le rôle du CDRP, celui du Comité Régional et celui de la FFRP, en résumé. Il évoque la réunion annuelle du CDRP 74 ouverte cette année aux dirigeants et aux animateurs des clubs, et qui doit avoir lieu à Talloires, le 30 novembre prochain.

Rapport d'activité :

Le président fait lecture de son rapport d'activité et aborde la question de l'écoville promue par la FFRP. L'assemblée donne quitus au président.

Rapport financier :

La trésorière distribue son bilan et le commente.

Elle soulève la question d'un dépôt par un adhérent sur le compte de l'Association (prêt sans intérêt). Les avis sont partagés quant à conserver ou à restituer ce dépôt (qui rapporte des intérêts à l'association).

La trésorière est chaleureusement remerciée pour ses compétences et son excellent travail en faveur de l'association, par le président et les membres présents. Elle fait toutefois savoir que pour diverses raisons, elle souhaite céder son mandat à toute personne intéressée.

Bénévolat et tâches à accomplir :

Au sein de l'association, le bénévolat est insuffisant à la fois pour les tâches administratives et sur le terrain. Pour y remédier, le président a engagé une salariée pour une journée par mois.

Pour l'animation des randonnées, l'association fait confiance aux bonnes volontés avec toutefois l'objectif d'avoir le plus possible d'animateurs formés pour réaliser des accompagnements de bonne qualité, d'un bon niveau de sécurité, avec un dénominateur commun de pratiques.

Paiement des formations :

Afin de susciter des vocations, de remercier les animateurs actifs des randonnées encadrées, un débat s'installe entre les personnes présentes qui voudraient offrir la gratuité des formations organisées par la FFRP (actuellement, 50 % est prise en charge par l'association, sous conditions).

Cependant, avant d'obtenir la prise en charge partielle ou totale d'une formation, un membre devra avoir adhéré à l'association depuis au moins une année et avoir conduit au moins six randonnées à satisfaction des participants et du CA, également en ce qui concerne ses obligations administratives. Il doit en outre s'engager sur l'honneur à utiliser sa compétence acquise pendant les deux années suivant la formation. Ce projet est soumis à l'Assemblée qui l'accepte largement.

Règlements :

En ce qui concerne les statuts et règlements, Christine FOSSE soulève la question du remaniement des textes pour qu'ils répondent au plus près aux besoins de l'association, ainsi que la création d'un règlement relatif aux membres. Le CA ne peut en l'état envisager de procéder sans délai à cette refonte pour les raisons évoquées plus en amont, mais procède à des modifications des textes existants lorsqu'une situation l'exige. Il est précisé que si un membre le souhaite, il peut soumettre un règlement au CA qui le validera ou le modifiera si nécessaire.

Élection du CA :

La représentation de Raymond MEICHTRY au conseil d'administration est soumise à l'élection des participants présents et représentés. Son élection est acceptée à l'unanimité.

22h15 : Sans autre question, l'assemblée générale est levée au profit d'une collation récréative.

Monnetier, le 17 nov. 2013

La secrétaire de séance, Léa KELLNER

La trésorière, Monique COLIN

Le président, Georges FLEURY